



Objectifs de la formation

Perfectionner sa connaissance du Statut de l' élu local et Mieux appréhender la fonction d' élu en regard notamment de sa situation professionnelle, sociale, fiscale et patrimoniale

Mardi 17 mai 2022

à Marsac sur l'Isle

Maison des communes

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active des stagiaires avec illustrations pratiques sur des situations identifiées
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- **Élus et activité professionnelle**
 - Conciliation avec son activité professionnelle
 - Cessation d'activité
- **Élus et protection sociale**
 - Affiliation au régime général
- **Élus et indemnités**
 - Indemnités des élus communaux et intercommunaux
 - Fiscalisation des indemnités
- **Élus et remboursement de frais**
- **Élus et protection au cours du mandat**
 - Protection fonctionnelle des élus
 - Assurance personnelle de l' élu
- **Élus et droit à la formation**
- **Élus et retraite – fin de mandat**
- **Élus et attributs de fonction**

Intervenant : Claude REY – Directeur de l'Union des Maires de la Dordogne

UDM 24 Formations

UDM 24 - Maison des communes- Bld de Saltgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

Tél : 05 53 02 87 35 - Fax : 05 53 08 69 65

contact@udm24.fr / www.maires-dordogne.fr